



Changement de nom de mes enfants

Par **morgane533**, le **06/06/2012 à 21:55**

Bonjour,

J'ai 2 enfants âgés de 2 ans et 1 an. Leur père les a reconnus et ils portent son nom. On s'est séparés il y a un an et, depuis, plus de nouvelles. Il ne veut plus entendre parler des enfants. Mon avocate va entamer une démarche pour lui enlever tout ses droits. Je souhaiterai que mes enfants portent mon nom. Est-ce possible et si oui, comment dois-je m'y prendre ?

Par **Tisuisse**, le **07/06/2012 à 07:45**

Bonjour,

Comment se fait-il que votre avocate ne vous ait pas répondu sur ce point là ? Le présumé papa a reconnu ses enfants, ceux-ci portent donc son nom et vous n'y pourrez pas grand chose. Sauf danger, qu'il soit physique ou moral, de vos enfants, je crains que le Juge aux Affaires Familiales ne vous donne pas satisfaction. Le JAF prendra une décision dans l'intérêt de vos seuls enfants donc il ne tiendra pas compte des querelles des adultes.

En échange, le papa aura le droit de voir ses enfants (droit de visite et d'hébergement) et ce, qu'il utilise ce droit ou non, mais devra vous verser une pension alimentaire afin de partager, avec vous, les frais d'éducation et d'entretien de ses enfants.

Faites vous confirmer ces points par votre avocate et vous constaterez le bien fondé de cette réponse.